

Subventions Intercommunales aux associations

Le dossier de demande de subvention est constitué des pièces listées ci-dessous :

- Dossier Cerfa n° 12156*06
- Le contrat d'engagement Républicain signé,
- N° d'inscription au répertoire national des associations (RNA) et n° Siret,
- Liste des dirigeants de l'association (mais pas la liste nominative de ses membres),
- Un RIB portant une adresse correspondant à celle du n° Siret,
- Une copie des statuts,
- Une copie des comptes approuvés du dernier exercice clos et, le cas échéant, du rapport du commissaire aux comptes ainsi que de son plus récent rapport d'activité approuvé,
- Le descriptif précis du projet ou de l'action, y compris l'exposé de la participation de l'association à l'action
- Une note décrivant rayonnement visé par l'opération l'impact sur le territoire, le public visé,
- Le budget prévisionnel du projet ou de l'association faisant apparaître les recettes et les dépenses,
- Le solde des comptes bancaires de l'association à la date de la demande (copie des relevés de banque et des comptes bloqués).